



BERTRY

INFOS

DECEMBRE
2022

www.bertry.fr

LE MAGAZINE
DE LA VILLE
DE BERTRY



Bonne année 2023 !!



Sommaire

Infos pratiques p. 3

Edito p. 4

Cérémonie des voeux p. 5

Nouveaux arrivants p. 6



Travaux S.N.C.F. p. 7 - 8

Travaux rue du Gal. Delfosse p. 9

Calendrier des fêtes p. 10 - 11 - 12

Associations p. 13



Plan Local d'Urbanisme (PLU) p. 14

Economies d'énergie p. 15

Ateliers seniors p. 16

Monoxyde de carbone / Conseiller numérique p. 17

Fin du réseau téléphonique cuivre p. 18

Taxes foncières p. 19

Manifestations 2022 p. 20 - 21

Dématérialisation d'urbanisme p. 22 - 23

« Le 12 » rue de la République p. 24

Commune Zéro déchet p. 25

Cimetières, tri des déchets p. 26

Infos SIAVED p. 27



Trottoirs civisme **RAPPEL** p. 28

Sécurité routière p. 29

Etat-Civil 2022 p. 30

Infos cybermalveillance.gouv.fr p. 31



Infos Pratiques

Mairie

Tél : 03 27 75 18 02
Mail : mairiedebertry@orange.fr

Ouverture des bureaux :

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h00
Le samedi : 9h00 - 12h00

Communauté d'agglomération CA2C

Tél : 03 27 75 84 79
Mail : secretariat@caudresis-catesis.fr
Site : www.caudresis-catesis.fr

SIAVED

Pour plus d'infos sur :

- La collecte de vos déchets,
- La réparation/remplacement d'un bac,
- Les horaires des déchèteries,
- La carte d'accès aux déchèteries

Tél : 08 00 77 55 37
Site : www.siaved.fr

SAMU : 15
Sapeurs Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
Pharmacie de garde : www.servigardes.fr

Site internet et newsletter



Le site internet et sa newsletter - Des articles et informations présentant la vie du village paraissent régulièrement sur le site de la commune - www.bertry.fr - Ils sont généralement présentés sur la page d'accueil avec parfois un lien vers un reportage plus long. Les dates et horaires des manifestations sont également mises en ligne.

Abonnez-vous à la newsletter en cliquant sur « s'abonner » et remplissez les cases **NOM**, **PRENOM** et **Email** et recevez toutes les nouvelles de la commune.



L'édito

de Jacques OLIVIER
Maire de Bertry

Mesdames, Messieurs,

L'été que nous venons de connaître a été marqué par une canicule et une sécheresse historique qui sont autant de signaux alarmants nous demandant de réagir à hauteur de l'enjeu climatique

Mais c'est dans une atmosphère de crise où le pouvoir d'achat des ménages est sérieusement atteint que vont se dérouler ces fêtes de fin d'année. Une période difficile qui ne nous laisse que très peu de vision sur l'avenir surtout dans le domaine financier. Si nous avons, en conséquence directe, essayé de mieux maîtriser les modules de chauffage des différentes salles ou bâtiments, il ne nous reste plus que la confiance dans les utilisateurs pour affiner ces économies.

Et « la vie continue », il serait dommage de se priver des diverses animations annuelles ou des temps de loisirs qui nous apportent un peu de détente et de gaieté dans cette morosité ambiante. La commune a souhaité maintenir l'ensemble de ces moments joyeux et ses illuminations pour permettre à chacun, petits et grands, de profiter de ce moment magique.

Depuis l'été, nos employés communaux ont continué les aménagements du futur parking et du bâtiment du « 12 ». Un espace « tiers lieux » où pourront se réunir les associations, se dérouler des conférences, des animations, des expositions en direction de publics de tous âges.

Lors du forum de début juillet ayant pour thème « Mieux vieillir à BERTRY », les équipements de cette structure ont été abordés ainsi que diverses animations qui devraient voir le jour au fil des mois. Nous avons déjà ainsi mis en place une première animation sur la remise à niveau du code de la route et une seconde sur la formation gratuite au numérique qui se déroule le mardi en après-midi et est ouverte à tous. Des séances gratuites de

gymnastique adaptée aux seniors existent également mais le nombre de places est « limité ». Nous avançons sur ce projet qui devrait prendre au fil du temps une forme plus participative.

En septembre, ce sont nos plus jeunes qui sont entrés dans une école toute neuve avec les derniers équipements que ce soit en numérique ou en qualité de l'air. Ce sont aussi les parents qui se sont adaptés aux nouvelles contraintes de stationnement pour une meilleure sécurité des enfants.

Depuis le printemps 2022, la guerre en Ukraine fait flamber les prix de l'énergie et les taux d'inflations des différents pays européens. Ces hausses de l'énergie et des carburants ne sont pas négligeables sur les budgets des communes qui, elles, ne sont pas associées au « bouclier tarifaire ».

La suppression de la taxe d'habitation arrive dans sa dernière phase ce qui diminue encore la marge de manœuvre des collectivités territoriales qui se sentent de plus en plus étouffées par des réformes visant à maîtriser « à distance » leurs budgets. Il faut tout bien reconnaître que ce sont majoritairement ces structures qui apportent de nombreux chantiers aux diverses entreprises de bâtiments ou qui travaillent bien souvent avec leurs artisans ou les commerces locaux. Avec la réduction de leurs recettes, ce sont de nombreux emplois qui sont menacés ...

Dans un grand silence, l'état a décidé d'indexer le coefficient des valeurs locatives sur l'indice des prix à la consommation, laissant ainsi croire à beaucoup de monde, sur les belles feuilles d'imposition locales, que ce sont les collectivités qui ont modifié leurs taux. Ce qui ne fut pas le cas pour notre commune en 2022 !

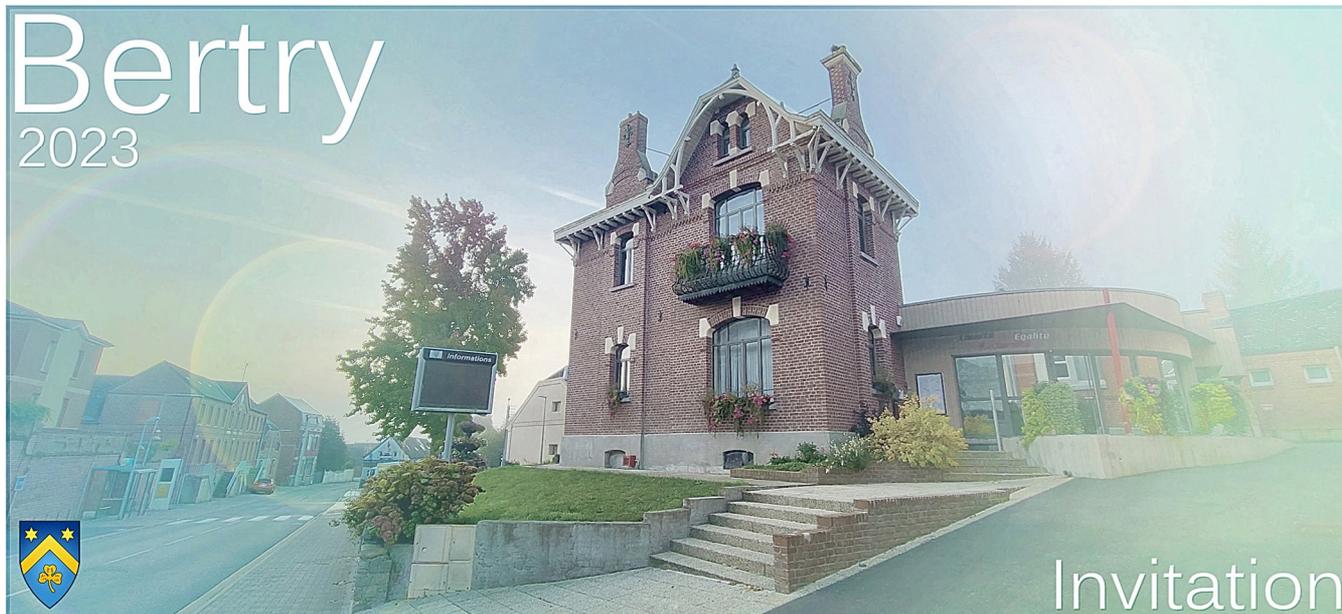
Nous allons bientôt entrer dans l'élaboration du budget 2023 en essayant de prolonger nos actions ou nos projets en cours que nous aurons l'occasion de vous présenter lors de la traditionnelle cérémonie des vœux qui se déroulera le samedi 7 janvier à 18h00 à la salle des fêtes.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présente tous ses vœux pour 2023. Que cette année nouvelle vous apporte la santé, de nombreuses joies familiales et beaucoup de bonheur.

**Jacques OLIVIER, Maire
et les membres du Conseil Municipal**

Bertry

2023



Invitation

M. Jacques OLIVIER
Maire de BERTRY

Les membres du Conseil Municipal

M. Jacques OLIVIER, Maire
et l'ensemble des membres du Conseil Municipal
vous présentent leurs meilleurs voeux
pour cette année nouvelle.

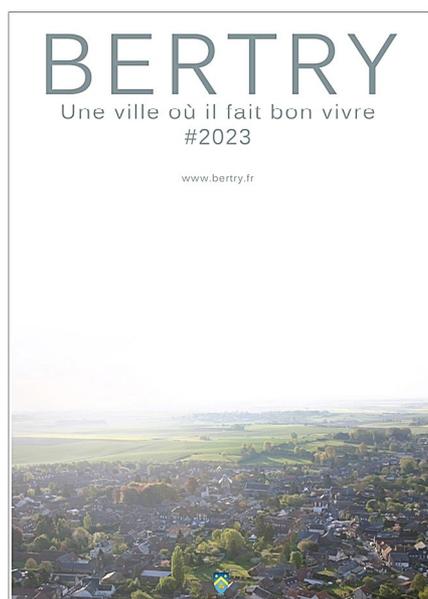
Ils vous prient d'honorer de votre présence
la traditionnelle cérémonie des
voeux du Maire qui se déroulera

Le samedi 07 janvier 2023
à 18h00 à la salle des fêtes
 rue Léon Gambetta





Bienvenue à Bertry !! Vous trouverez à l'accueil de la mairie toute la documentation nécessaire afin de découvrir la ville. En plus du site internet - www.bertry.fr - la ville dispose d'un livret de présentation, du bulletin municipal reprenant les actualités et les informations municipales ainsi qu'une page Facebook et une newsletter.



Faites-vous connaître auprès de la mairie

L'équipe municipale prête une attention toute particulière à l'accueil des nouveaux arrivants sur la commune. Une fois par an, une cérémonie d'accueil est organisée salle Gambetta ou en salle des fêtes en leur honneur.

C'est l'occasion pour eux de rencontrer le maire, les élus, les employés communaux mais également les présidents d'associations locales afin de permettre à chacun de faire connaissance et de mieux connaître la ville, de se renseigner auprès des différents services existants, de connaître les activités proposées et de rencontrer d'autres habitants.

Avant votre emménagement

Lors de votre emménagement, peut-être aurez-vous besoin d'une autorisation pour pouvoir stationner un véhicule devant votre logement. Dans ce cas, vous devrez prendre contact avec la mairie pour effectuer votre demande, au minimum trois semaines avant la date prévue.

Si vous effectuez des travaux, veillez à respecter les règles suivantes :

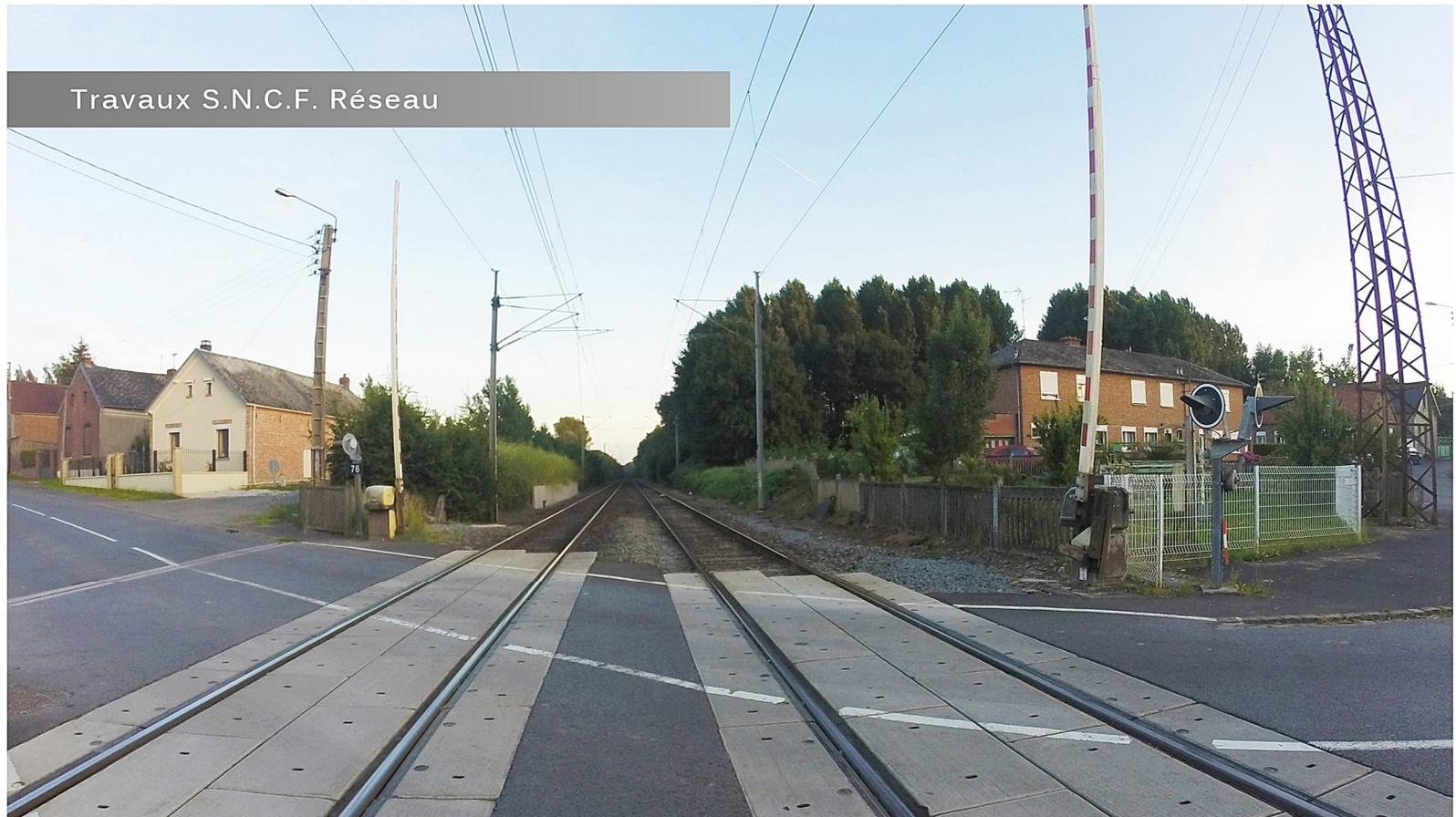
L'occupation de la voie publique (dépôt de benne à gravats, installation d'échafaudage, de cabane de chantier...) nécessite une autorisation par arrêté municipal, qui doit être demandée au moins deux semaines à l'avance en mairie.

Inscriptions scolaires et périscolaires :

Pour l'inscription de vos enfants à l'école, à la cantine et pour l'accueil périscolaire, contactez l'accueil de la mairie. Celui-ci vous redirigera vers l'établissement concerné. Attention, à Bertry, le périscolaire et toutes les activités concernant la garderie en général sont gérés par « Vacances Plurielles ».

Inscriptions sur la liste électorale :

Vous devez vous inscrire sur la liste électorale auprès du service élections. Votre radiation sur votre ancienne commune se fera automatiquement. Ces demandes se font désormais tout au long de l'année. Toutefois lorsque la demande est faite en vue de participer à un scrutin déterminé, cette demande doit être au plus tard déposée le sixième vendredi précédent le scrutin.



Depuis plusieurs mois, la SNCF prépare le renouvellement des voies entre Somain et Busigny, chantier qui se déroulera de début mars à la première semaine de mai. Un chantier assez long qui nécessitera la fermeture complète des passages à niveau avec des déviations mises en place par les services du Département.

Le passage à niveau de Maurois sera fermé totalement à toute circulation même piétonne. Celui de Troisvilles ne sera fermé la nuit que de 19h à 6 h le matin. Les plans de déviation vous sont présentés page suivante.

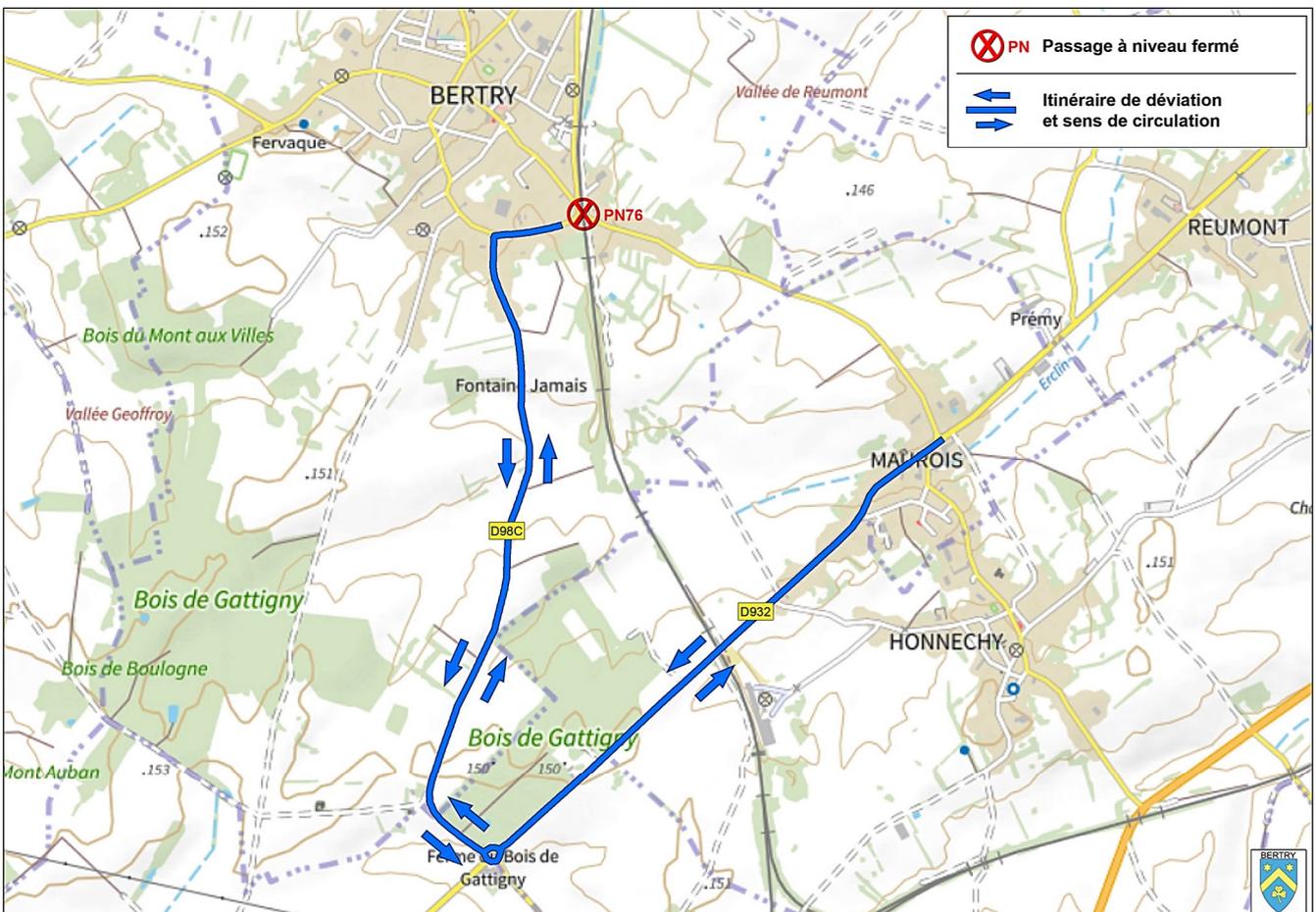
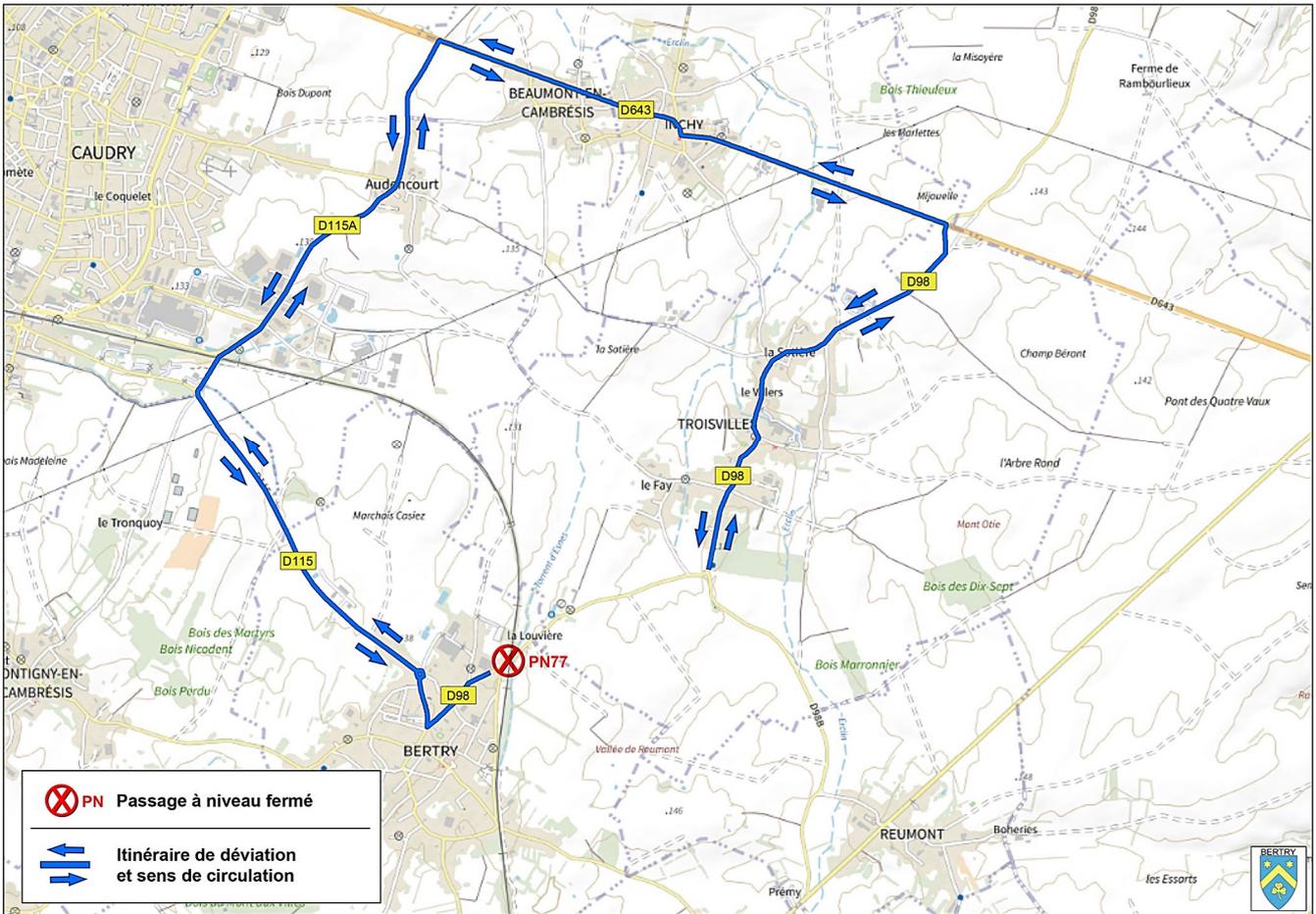
Des contacts ont été pris avec les services du Département afin de profiter de ces opérations pour améliorer les abords visuels et de sécurité de ces passages. Une réponse est attendue mais la SNCF ne semble pas décidée à apporter un financement.

HDF02-2023 - Planning de fermeture des PN
Selon planning des travaux du 06/10/2022



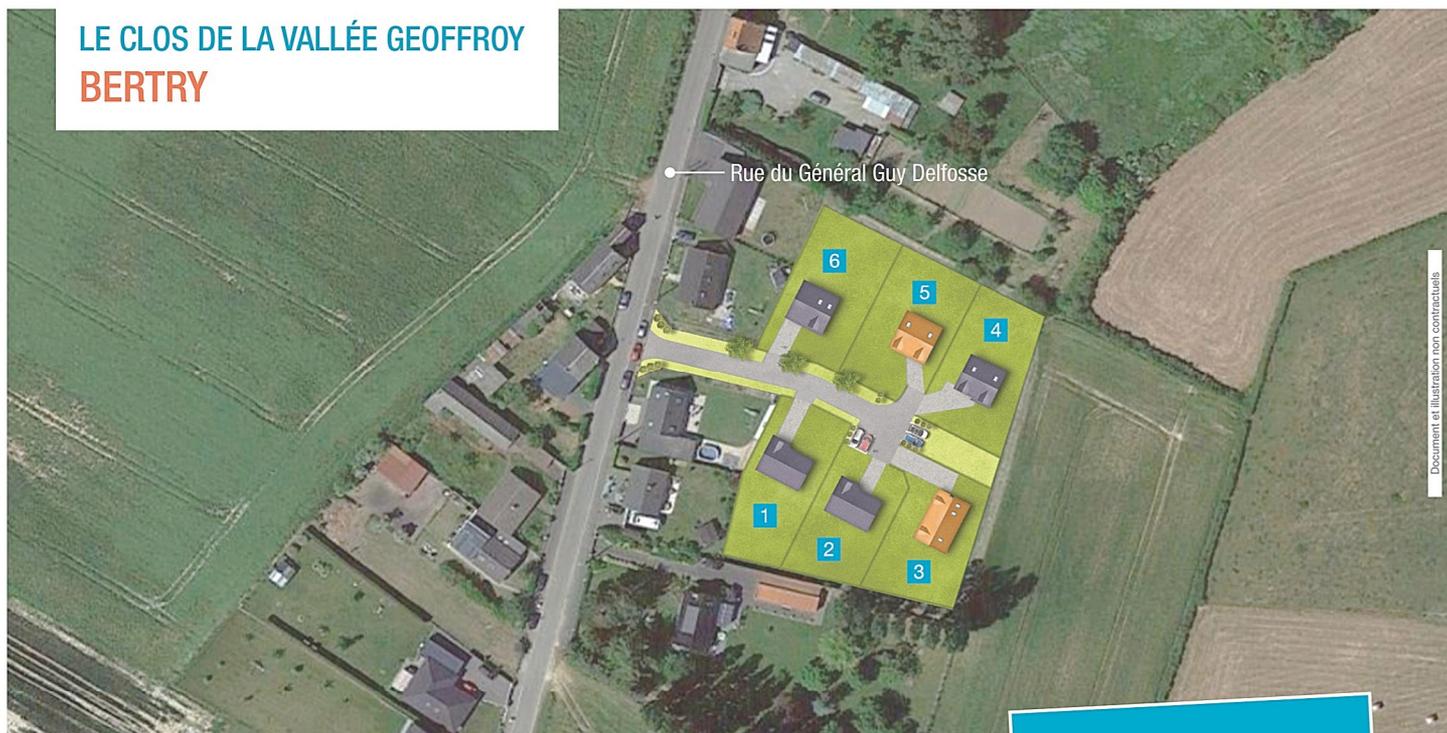
Passage à niveau	2023													
	Mars					Avril					Mai			
	S09	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22
PN 76 Direction Maurois			C	C	C	C	C	C	C	C				
PN 77 Direction Troisvilles				N	N	N		N	N	N				

- N Fermeture de 19h00 à 6h00 du lundi soir au samedi matin
- C Fermeture continue de jour comme de nuit pendant toute la période de renouvellement
- C Fermeture en milieu - fin de semaine





LE CLOS DE LA VALLÉE GEOFFROY
BERTRY



www.territoires62.fr
Jean-Paul RAKIC • jp.rakic@territoires62.fr

Plus d'infos
03 21 44 91 25



Réf.	Surface	Façade	Orientation	Prix
6	812 m ²	21m	Nord-Est	50 343 €
5	771 m ²	21m	Nord-Est	47 802 €
4	778 m ²	20m	Nord-Est	48 236 €
3	766 m ²	20m	Sud-Ouest	47 492 €
2	648 m ²	19m	Sud-Ouest	40 176 €
1	751 m ²	19m	Sud-Ouest	46 562 €

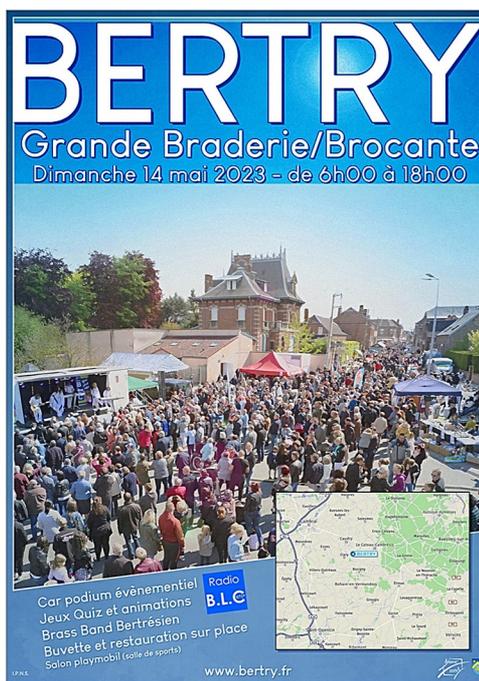
Calendrier des fêtes

Janvier	Samedi 7 janvier	Cérémonie des vœux du maire - 18h00 - Salle des fêtes
	Dimanche 8 janvier	Tournoi de badminton - Salle de sports
	Samedi 14 janvier	Tournoi de football - Salle de sports
	Dimanche 15 janvier	Loto de l'Harmonie - Salle des fêtes
	Samedi 21 janvier	Portes ouvertes Misantroupe (Théâtre) - 19h30 - Salle des fêtes
	Samedi 28 janvier	Soirée patrimoine - Salle des fêtes
	Dimanche 29 janvier	Tournoi de badminton - Salle de sports
Février	Samedi 4 février	Assemblée Générale Dynamic Bertry - 18h00 - Foyer des Anciens
	Dimanche 5 février	Loto de l'Amicale Laïque - Salle des fêtes
	Samedi 11 février Dimanche 12 février	Bourse petite enfance par « l'Escale » de Beauvois - Salle des fêtes
	Samedi 18 février	Assemblée Générale Pétanque 2000 - 18h00 - Salle Gambetta
	Samedi 18 février Dimanche 19 février	Formation badminton - Salle de sports
	Dimanche 26 février	Tournoi badminton - Salle de sports
Mars	Samedi 4 mars	Festiroll, concours de DJ - Salle des fêtes
	Samedi 11 mars	Repas de l'U.S.B.C. - Salle des fêtes
	Samedi 11 mars	Tournoi de Judo - Salle de sports
	Samedi 18 mars Dimanche 19 mars	Foire gastronomique - Salle de sports
	Samedi 18 mars	Gala de danse - 20h00 - Salle des fêtes
	Dimanche 19 mars	Randonnée Solex des Ch'tis Coureurs - 9h00 - Salle de sports
	Samedi 25 mars Dimanche 26 mars	Concert de printemps de l'Harmonie - Salle des fêtes
	Samedi 25 mars	Championnat régional de boxe Thaï - Salle de sports
Avril	Dimanche 9 avril	Paris / Roubaix - Animations place Fiévet
	Lundi 10 avril	Chasse à l'oeuf - 10h30 - place de la gare
	Dimanche 9, lundi 10, mardi 11 avril	Formation badminton - Salle de sports
	Samedi 29 avril	Concert de l'Harmonie (école de musique) - Salle des fêtes
	Dimanche 30 avril	Souvenir des Déportés (dépôt de gerbe & vin d'Honneur) - 18h00
Mai	Lundi 1er mai	Défilé, remise des diplômes, repas des Anciens - Salle des fêtes
	Samedi 6 mai	Challenge Pétanque 2000 - 14h30 - Parc de la Brasserie
	Lundi 8 mai	Armistice 1945, défilé, dépôt de gerbe & vin d'Honneur

Calendrier des fêtes

Mai	Samedi 13 mai Dimanche 14 mai	Expo playmobil Ch'tis coureurs - Salle de sports
	Dimanche 14 mai	BRADERIE / BROCANTE
	Jeudi 18 mai	Concours Pétanque 2000 - 14h30 - Parc de la Brasserie
	Samedi 20 mai	Théâtre des enfants « Misantroupe » - 20h00 - Salle des fêtes
Juin	Samedi 3 juin	Fête des mères, accueil des nouveaux arrivants - Salle des fêtes
	Samedi 10 juin	Spectacle Magic Danse - Salle des fêtes
	Samedi 10 juin Dimanche 11 juin	Festival de cerfs-volants - Stade Marcel Clément
	Vendredi 16 juin	Soirée théâtre « Misantroupe » - 20h00 - Salle des fêtes
	Vendredi 16 juin	Assemblée Générale U.S.B.C - 18h30 - Salle Gambetta
	Dimanche 18 juin	Appel du 18 juin - Vin d'honneur - 18h00 - Foyer des Anciens
	Sam 24 ou Dim 25 juin	Kermesse des écoles - Ecole Jules Leroux
	Lundi 26 juin	Marche Multi'form - 9h00 - Salle des fêtes
	Vendredi 30 juin	Assemblée Générale Budo Club - 19h00 - Salle de sports
Juillet	Samedi 1er juillet Dimanche 2 juillet	Fête communale / fête foraine - Place Fiévet
	Samedi 8 juillet	Réunion d'infos accueil de loisirs - 10h00 - Salle Gambetta
	Vendredi 14 juillet	Lâcher de pigeons / Levée des couleurs - 8h00 - Monument aux Morts
	Vendredi 14 juillet	Retraite aux flambeaux / feu d'artifice / soirée grillade - Stade
	Samedi 15 juillet	Concours Pétanque 2000 - 14h30 - Parc de la Brasserie
	Dimanche 16 juillet	Tournoi de foot « Jules Mairesse » organisé par l'U.S.B.C. - Stade
	Mercredi 26 juillet	Sainte-Anne : messe 10h00 / concert 20h00 - Chapelle Sainte-Anne
	Vendredi 28 juillet	Kermesse de l'accueil de loisirs - 15h00 - Ecole Jules Leroux
Août	Samedi 19 août	Concours Pétanque 2000 - 14h30 - Parc de la Brasserie
Sept	Dimanche 3 septembre	Messe au Calvaire
	Vendredi 8 septembre	Reprise de la danse de salon - Salle des fêtes
Octobre	Samedi 7 octobre	Remise de prix Pétanque 2000 - 18h00 - Salle Gambetta
	Samedi 7 octobre	Audition des élèves de l'école de musique - Salle des fêtes
	Dimanche 8 octobre	LOTTO de l'Harmonie - 15h00 - Salle des fêtes
	Vendredi 13 octobre	Remise de chèques ROPARUN des Ch'tis Coureurs - Salle des fêtes
Nov	Samedi 11 novembre	Armistice 1918, défilé, dépôt de gerbe & vin d'Honneur - Salle Gambetta

Novembre	Dimanche 12 novembre	LOTO de l'Amicale Laïque - 15h30 - Salle des fêtes
	Samedi 18 novembre	Soirée Quizz des Ch'tis Coureurs - Salle des fêtes
	Samedi 18 novembre	Messe de Sainte-Cécile par l'Harmonie - Eglise
	Dimanche 26 novembre	Concert de Sainte-Cécile par les chorales de l'Amicale Laïque - Salle des fêtes
Décembre	Vendredi 1er, samedi 2 & dimanche 3 décembre	Téléthon - Nombreuses animations et défis tout le week-end
	Mardi 5 décembre	Journée d'hommage aux « Morts pour la France »
	Samedi 9 décembre	Belote de l'U.S.B.C. - Salle des fêtes
	Vendredi 15 décembre	Concert de Noël par les chorales - 20h00 - Eglise
	Fin décembre	Spectacle de Noël de la municipalité - Salle des fêtes



Retrouvez toutes les infos de la commune sur www.bertry.fr

Abonnez-vous à la newsletter en cliquant sur « s'abonner » et remplissez les cases NOM, PRENOM et Email et recevez toutes les nouvelles de la commune.



Téléthon 2022

Téléthon BERTRY 2022 :

5129,84 €

Tous nos remerciements aux bénévoles qui ont organisé ces manifestations ainsi qu'à tous les donateurs

LE COLLECTIF ASMAT DU RELAIS PETITE ENFANCE DE
BEAUVOIS ORGANISE UNE

BROCANTE PETITE ENFANCE



VÊTEMENTS, JOUETS, MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE
DIM. 12 FÉVRIER 2023
SALLE DES FÊTES **BERTRY** RESTAURATION SUR PLACE

EN INTÉRIEUR
3€ LA TABLE



RENSEIGNEMENTS ET
RÉSERVATIONS
CÉCILE PRÉVOT
07.50.56.53.55
03.27.75.27.81

DE 9H À 17H

Centre Social Municipal d'Escalé
11 rue de l'Église
50510 BEAUVOIS DE CAMBRÉSIS
Tel : 03.27.75.27.81
Fax : 03.27.75.27.82
cs.escal@orange.fr

IPNS

L'Harmonie de Bertry organise

LOTO

15 JANVIER 2023 à 15H
Salle des fêtes de Bertry, ouverture à 12h30

Plus de 3500€ de lots !



- 2€ le carton
- 10€ les 6
- 20€ les 14
- 1,50€ le carton à partir du 21^{ème}

Buvette et petite restauration sur place

5 séries • Série spéciale enfants gratuite • Bingo...
Réservation recommandée au 06 14 35 84 05

IPNS

Repas de L'U.S.B.C.

Samedi 11 mars - Salle des fêtes de Bertry

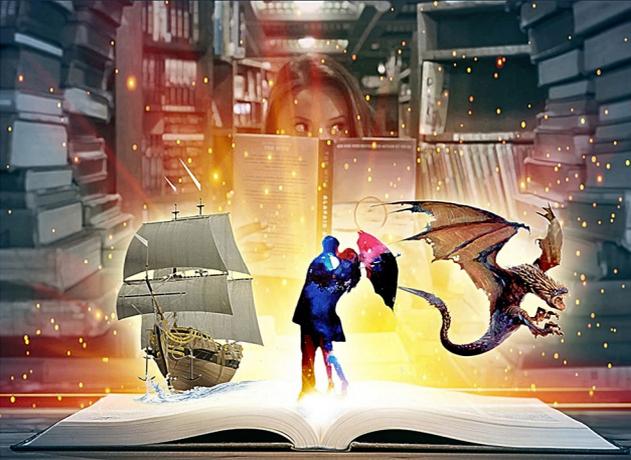
Couscous



IPNS

BERTRY

Bibliothèque



Inscription famille : 10€ par an

Mercredi 14h00 - 15h30
Samedi 10h00 - 11h30



Parking salle de sports
rue Jules Guesde



L'ELABORATION DE NOTRE PLU AVANCE

Pour la municipalité, l'un des sujets prioritaires est celui qui concerne l'urbanisation future.

C'est en effet la construction de logements et les divers aménagements envisagés qui animent la réflexion. La chose n'est pas si simple car il faut pouvoir proposer de l'habitat nouveau tout en veillant à réduire le rythme d'artificialisation des sols voulu par le législateur.

La loi du 22 août 2021 dite « climat et résilience » impose une consommation totale inférieure à la moitié de celle observée sur les dix dernières années précédant cette date. Le « Zéro artificialisation nette » ZAN sera la règle absolue en 2050 et il faut trouver des solutions pour optimiser l'utilisation des espaces urbanisés et à urbaniser.

Ces quarante dernières années, l'artificialisation des sols a progressé trois fois plus rapidement que la population française, c'est donc la fin des résidences entourées de superbes espaces verts. Cette loi nous oblige à recenser les diverses « dents creuses » ou espaces non bâtis qui se trouvent dans le village et les comptabiliser dans un compte foncier.

Pour notre commune, la réduction est importante, de plus, toutes les habitations qui sont sorties de terre cette dernière année sont déjà prises en compte dans le chiffre qui nous sera fourni.

C'est ainsi que la friche TRITUBE, propriété prochaine de l'Etablissement Public Foncier (voir taxes foncières) sera, on l'espère réaménagée pour devenir zone constructible. Un projet est en réflexion mais la période n'est pas aux investissements au regard des coûts des matériaux. Si des constructions pouvaient être envisagées, elles réduiraient encore notre compte foncier qui très vite va ainsi se réduire à peau de chagrin.

Cette situation est bien regrettable pour les détenteurs de terrains constructibles depuis 2007 et qui n'ont pas utilisé ces droits. Aujourd'hui, une très grande partie de ces parcelles perdront leur valeur et seront de nouveau classées en terrain agricole.

En synthèse : Pourquoi s'engager dans une révision d'un P.L.U qui va de toutes façons ne plus être en conformité avec les nouveaux textes, sachant aussi que sans cette révision, plus aucune construction ne sera autorisée.... Où allons-nous ???? Une loi de décentralisation a existé un jour, on la détricote pelote par pelote !



La commune s'engage dans des économies d'énergie

Comme déjà annoncé, la commune ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire accordé aux particuliers verra sa facture de consommation d'énergie « flamber ». Lors du dernier calendrier des fêtes, les présidents d'associations, principaux utilisateurs des bâtiments communaux ont été sensibilisés à l'augmentation de ces dépenses.

En ce qui concerne notre commune, les dépenses d'électricité et de gaz représenteront à elles seules environ 24950 € pour l'électricité et 32200 € pour le gaz sur l'année 2022. En 2023, au regard de la conjoncture énergétique très incertaine, nous pouvons vite nous attendre à un supplément évalué à environ 82 000 € pour nos seuls coûts d'énergie, ce qui nous mènerait à un total estimé d'environ 140 000 € minimum, à consommation égale.

L'année dernière à la même époque nous en appelions à la responsabilité de tous pour lutter contre la Covid 19. Cette année, nous en appelons à la responsabilité de tous dans nos comportements quotidiens pour minimiser les dépenses énergétiques.

Aujourd'hui, et encore plus qu'hier, il en va de la responsabilité de chacun.

Les réponses efficaces demandent une réflexion individuelle comme collective et un engagement de tous pour veiller à la bonne utilisation de l'eau, de l'éclairage et du chauffage, que ce soit dans nos bâtiments publics, administratifs, associatifs, sportifs, nos écoles et nos foyers. Ainsi, toutes les installations municipales (sanitaires et chauffage) ont été vérifiées et/ou programmées pour davantage d'économie d'eau ou d'énergie tout en maintenant une température limitée à 19°. Pour les équipements sportifs, c'est 14°.

Quant à la communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis, qui a la compétence de l'éclairage public, là aussi il faudra s'adapter. Cela passera par une baisse du temps d'éclairage dans nos 46 communes. Pour bien comprendre, juste un chiffre : en 2022 la facture de l'éclairage public des 46 communes de la communauté atteindra les 700 000 €. Si nous ne nous adaptons pas, en 2023 cette facture passerait à 1 800 000 € (sans aide du gouvernement à ce jour).

Ces changements dans nos modes de vie peuvent parfois être vécus comme des contraintes. Nous pouvons aussi les considérer de façon positive : ce sont des opportunités pour tendre avec confiance et optimisme vers des pratiques plus respectueuses, plus solidaires, plus sociales, plus vertueuses.

Registre des personnes vulnérables

Inscrivez-vous en mairie.

L'inscription est volontaire et réservée aux personnes résidant à leur domicile

- Ayant plus de 65 ans,
- Ayant 60 ans et bénéficiant d'une pension vieillesse pour inaptitude,
- Isolées ou ayant un handicap.

**NE RESTEZ PAS ISOLÉS,
SIGNALEZ-VOUS !**



Bertry

Si vous avez envie de passer un agréable après-midi

Venez nous retrouver au club « Les Roseaux Bertrésiens » au foyer des Anciens

Tous les mardis de 14h30 à 18h00
Nous serons très heureux de vous y accueillir

La présidente,
Bernadette DELJEHIER



**“BOUGER POUR FAIRE
RECULER LA DEPENDANCE”**

**Activités physiques adaptées
aux seniors**

A partir du mercredi 7 décembre 2022

Mercredi de 9 H 30 à 10 H 30

BERTRY

Salle des aînés



Gratuit

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

RELAIS AUTONOMIE CLIC EST CAMBRESIS 03 27 77 72 72

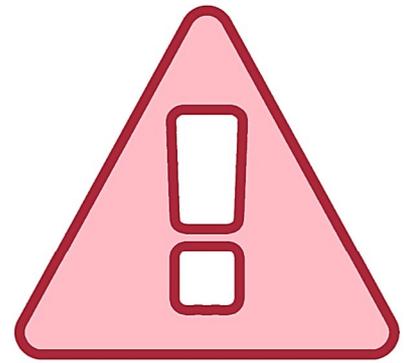


Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.



www.prevention-maison.fr



Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore, toxique et potentiellement mortel qui résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il diffuse très vite dans l'environnement. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France.

Chaque année, environ 1 300 épisodes d'intoxications au CO survenus par accident et impliquant près de 3 000 personnes sont déclarés aux autorités sanitaires.

Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques.

Toutes les infos sur :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone#>

Conseiller numérique

Un conseiller numérique à la Mairie le mardi après-midi!

Franck est un des conseillers numériques qui intervient dans les communes de la CA2C.

Il propose le mardi après-midi par quinzaine, en mairie, un atelier collectif à propos de la protection des données, à propos des réseaux sociaux, pour mieux les comprendre, les utiliser, être avertis de leurs pièges.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec lui pour apprendre à mieux utiliser votre ordinateur, smartphone ou tablette, pour aller sur Internet, lire et envoyer des mails, ou même faire une visioconférence avec vos proches. Bref pour mieux se débrouiller tout seul avec ces outils.

Lors d'une séance individuelle de formation de 45 minutes, il peut vous aider à mieux prendre en main votre matériel informatique, vous aider pour devenir autonome pour faire des démarches en ligne, protéger votre identité numérique, travailler les photos, classer vos fichiers.

Les services du conseiller numérique sont gratuits !

Plus d'infos sur le dispositif des conseillers numériques : <https://conseiller-numerique.gouv.fr/> Prendre rendez-vous : s'adresser à l'accueil de la mairie



Attention aux
abonnés « Télé-alarme »



EXTINCTION DU RESEAU TELEPHONIQUE CUIVRE PAR ORANGE

La société ORANGE ayant obtenue, jeudi 8 décembre 2022, l'accord de l' A.R.C.E.P (l'autorité administrative indépendante chargée notamment de réguler le secteur des communications électroniques), pour passer du Cuivre à la Fibre sur tout le territoire national.

20 communes de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis, Catésis, dont Bertry, feront parties du 1er lot de décommissionnement du cuivre. Ce 1er lot comprend 160 communes en France, dont 69 dans le Nord.

Le réseau cuivre étant installé depuis plus de 50 ans, l'entretien de ce dernier devient déraisonnable, puisqu'il coûte à la société plus de 500 Millions d'Euros, et comme désormais plus de 95% des foyers sont éligibles à la fibre, la société Orange s'apprête donc à fermer le réseau cuivre au profit de la fibre.

Quelques dates à retenir, à compter de Janvier 2024, arrêt des souscriptions des offres cuivres, Janvier 2025, fermeture technique et dépose du réseau.

Courant janvier 2023, les foyers n'étant pas encore passés au réseau fibre, recevront un courrier pour les tenir informés du changement et des démarches à effectuer. Bien sûr la commune sera auprès de vous, pour vous accompagner dans ce dispositif.

Sachez que passer sur le réseau fibre, ne veut pas dire, devoir souscrire un abonnement internet, télévision, ou portable. Il existe un abonnement principal fibre uniquement pour le téléphone.



DIRECTION GÉNÉRALE
AVIS D'IMPÔT
 TAXES FONCIÈRES
 votées et perçues



LIRE VOTRE TAXE FONCIERE :

Les avis d'impôts locaux se sont invités dans les boîtes aux lettres des propriétaires qui ont reçu uniquement la taxe foncière puisque désormais, aucun habitant n'est plus soumis à la taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Ce n'est jamais agréable de payer des impôts mais cette somme est indispensable au financement des services publics locaux : pompiers, écoles, équipements sportifs, etc...

La taxe d'habitation supprimée dès 2023 sera remplacée par une dotation d'état appelée compensation mais sera basée sur celle de « l'instant T ». C'est-à-dire que le montant restera figé au fil des années sans tenir compte des diverses variations du coût de la vie, du nombre d'habitations, etc... Cette année, confrontée à l'augmentation du coût de l'énergie, la municipalité n'a pas souhaité, pour ne pas pénaliser les ménages, augmenter le taux de taxe foncière mais certains ont mal interprété leur feuille d'impôts :

Taxes foncières 2022

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2021	37,13 %	%	6,50 %	0,262 %	16,61 %	0,552 %	
Taux 2022	37,13 %	%	6,50 %	0,163 %	17,80 %	0,547 %	
Adresse							
Base	790		790	790	790	790	
Cotisation	293		51	1	141	4	490
Cotisation lissée							

Pour ce qui est des bases, l'état a décidé de revaloriser les bases locatives cadastrales de près de 3,4%. Ce coefficient forfaitaire tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé publié par l'INSEE.

Sur ce modèle, dans la première colonne, on se rend vite compte que les taux votés par le conseil municipal sont restés inchangés et ce depuis 2015.

La taxe d'ordures ménagères a évolué du fait de l'augmentation des coûts de l'énergie. Nos déchets sont en effet incinérés et cette méthode nécessite de grosses quantités de gaz et du transport.

La taxe GEMAPI, décidée par l'état, est essentiellement dédiée au financement de travaux contre les risques d'inondation.

Les taxes spéciales d'équipement sont perçues au profit des établissements publics fonciers (E.P.F) et leur permettent de financer leurs opérations d'acquisition, de destruction, de dépollution sur certains secteurs (exemple : friche TRITUBE à Bertry ou divers secteurs abandonnés ou pollués)



Foire gastronomique



Défilé du 1er mai



Médaillés du 1er mai



Paris / Roubaix



Chasse aux oeufs



Braderie / Brocante



Concert Téléphomme



Journée du patrimoine expo église



Expo Playmobil



Concert de l'Harmonie



Théâtre « La Misantroupe »



Rencontres Cerfs-volants



Course de caisses à savon



Fête communale / Fête foraine



Kermesse du centre aéré



Messe de Sainte-Anne



Concert de Sainte-Anne



Forum seniors



Inauguration de l'école « Aurore »



Sainte-Cécile



Rock in Bertry



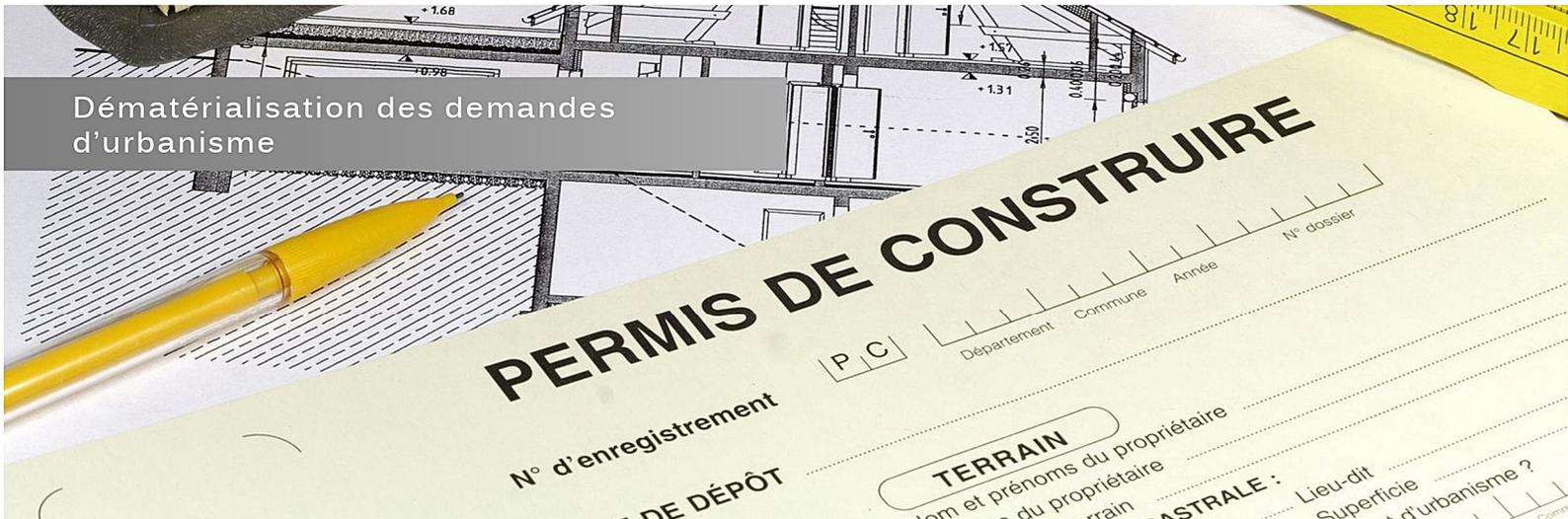
Quizz Ch'tis Coureurs



11 novembre



Spectacle de ZEF



Depuis le 1er janvier 2022, un usager peut déposer sa demande de permis de construire en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais. Toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Pour accompagner cette transformation d'ampleur, l'Etat déploie un vaste programme de dématérialisation de l'application du droit des sols, dit Démat.ADS, ou « Permis de construire en ligne ».

Le permis de construire en ligne : deux fondements juridiques

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont accessibles en ligne. Il s'inscrit pleinement dans la démarche Action publique 2022, qui vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens.

Deux obligations réglementaires encadrent le projet de dématérialisation des permis de construire, autour d'une même échéance, le 1er janvier 2022 :

Pour toutes les communes, sans exception, l'obligation d'être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, selon les modalités qu'elle choisit de mettre en œuvre (adresse courriel dédiée, formulaire de contact, téléservice spécifique...), conformément à l'article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration et au dispositif de saisine par voie électronique (SVE)

Les bénéfices de la dématérialisation pour les usagers et les agents

Les bénéfices de la dématérialisation sont multiples.

Pour les pétitionnaires, usagers ou professionnels :

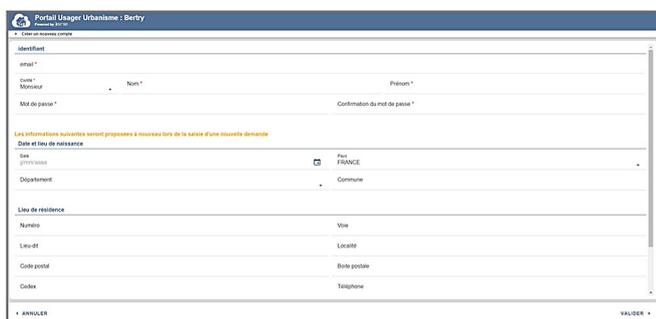
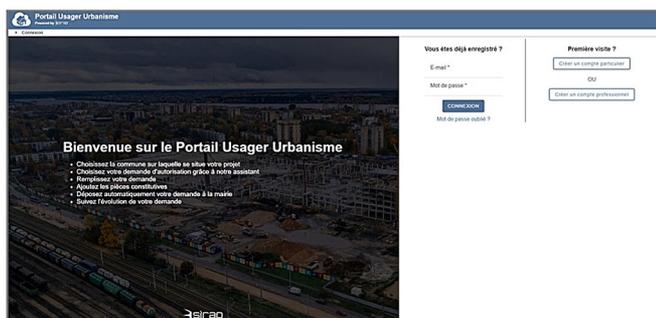
- Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée,
- Une démarche plus économique et plus écologique, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés,
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction.

Pour les services des collectivités (guichets uniques, centres instructeurs et services consultables) :

- Une amélioration de la qualité des dossiers transmis, avec la suppression des étapes de ressaisie, source d'erreur,
- Une meilleure traçabilité des dossiers et de leurs pièces et une coordination facilitée entre les services devant rendre un avis (administration et services consultés),
- Une meilleure qualité de service auprès des usagers, avec un recentrage des agents sur des activités d'animation, d'ingénierie et de conseil, grâce à la réduction des tâches à faible valeur ajoutée,
- Une meilleure résilience des services en cas de fermeture des guichets physiques.

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre guichet unique ou de votre mairie pour connaître les autres modalités de dépôt en ligne mises à votre disposition. Vous gardez aussi la possibilité de déposer votre dossier en version papier si vous le souhaitez.

Dématérialisation des demandes d'urbanisme



<https://sve.sirap.fr/#/059074/connexion>

Connectez-vous à ce lien, inscrivez-vous et déposez votre dossier en ligne.

Il est bon de savoir que la délivrance d'autorisation d'urbanisme est nécessaire au regard des obligations à respecter et de la conformité des travaux à tenir par rapport aux règles d'urbanisme.

La délivrance des autorisations évite aux habitants de s'exposer à des sanctions éventuelles. En effet, parfois lourdes de conséquences, les questions liées à l'urbanisme sont particulièrement réglementées. Selon l'importance des travaux, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Risques et sanctions :

Selon l'article L480-4 du Code de l'Urbanisme, en cas de construction sans autorisation ou non conforme à l'autorisation, les riverains, les utilisateurs du sol, les bénéficiaires des travaux, les architectes, les entrepreneurs ou les autres personnes responsables de l'exécution des travaux peuvent être punis d'une amende qui peut s'avérer très élevée. En cas de récidive, outre

la peine d'amende ainsi définie, un emprisonnement de six mois pourra être prononcé. Le juge peut également prononcer en plus des sanctions ci-dessus, des mesures accessoires permettant la mise en conformité des constructions et pouvant aller jusqu'à la démolition du bien illégalement édifié.

Afin de vous aider dans vos démarches de demande d'autorisation d'urbanisme, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie. Vous y trouverez un petit guide explicatif concernant les pièces à fournir pour chaque dossier de Déclaration Préalable de travaux (DP) et de Permis de Construire (PC).

Mairie de Bertry
1, rue Léon Gambetta
03 27 75 18 02
mairiedebertry@orange.fr
www.bertry.fr



Projet



LE 12, UN LIEU D'ECHANGE(S) ?

Cet espace que certains nommeraient « tiers lieu » est avant tout un lieu d'échange de savoirs, de culture, de tout...

Il sera équipé de telle façon que chacun puisse y apporter ce qu'il veut... Exemple : je sais bien jardiner, je peux proposer un troc (échange) de plantes, une journée peut prendre ce thème.

Le Pays du Cambrésis propose dans le cadre de ses ateliers nature des séances d'apprentissage de la taille et du greffage, Pourquoi pas ?

Un événement important va se dérouler, pourquoi pas le regarder sur un écran géant avec des amis ?

Et si une fois par semaine, des repas étaient proposés, en lien avec notre prestataire du restaurant scolaire ? Manger ensemble Pourquoi pas ?

Et si nos cours d'informatique se déroulaient dans cette salle... Pourquoi pas ?

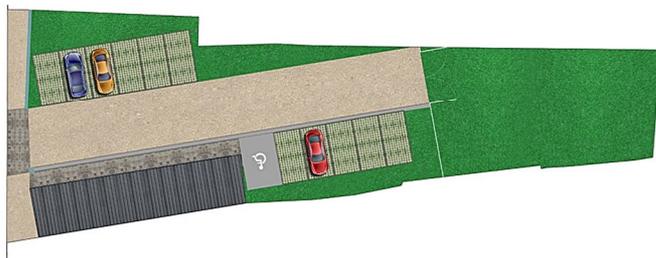
Et si quelqu'un se proposait d'organiser un tournoi de d'échecs ou de dames ? Pourquoi pas ?

Vous l'avez compris, cette salle ou cet espace vivra de ce que les propositions d'animation seront variées et enrichissantes... Bref un « tiers lieu »

Mais, au final, qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?

Le tiers-lieu est défini au départ par le sociologue Ray Oldenburg à la fin des années 80, de manière simplifiée, comme un lieu où les personnes se plaisent à sortir et se regrouper de manière informelle, situé hors du domicile et de l'entreprise.

Les Tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble (coworking, campus connecté, atelier partagé, fablab) et sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives. Ils sont également des lieux de formation, d'apprentissage, et de pédagogie.





Ce label récompense les actions menées par la commune en faveur de la réduction et de la gestion optimale de ses déchets. La commune s'est engagée pour obtenir ce label dans des thématiques comportant les actions suivantes :

- **Le gaspillage alimentaire :**

- Sensibilisation des enfants de la cantine au gaspillage alimentaire avec la semaine pesée des aliments en cantine et l'exposition jeu « en faim de compte si on jetait moins » lors des temps périscolaires.
- Opération serviettes en tissu en cantine avec ronds de serviette offerts par la commune pour éviter les serviettes en papier.
- Opération confection de serviettes en éponge pour le lavage des mains à l'école par des bénévoles/parents.

- **Le compostage :**

- Mise en place prochainement de composteurs au restaurant scolaire pour les restes alimentaires, avec sensibilisation de personnel de cantine et des enfants.
- Installation aux cimetières de différents bacs pour trier les déchets verts, terreau, pots en plastique et autres déchets. Le terreau sera réutilisé et les pots sont en libre-service.

- **Le tri des déchets :**

- Mise en place du tri des papiers et autres déchets dans les bureaux administratifs et dans les écoles.
- Consignes de tri affichées dans les salles communes (salles des fêtes, de sports...) et clause spécifique dans le contrat de location pour la qualité du tri.

- **L'éco-consommation :**

- Organisation d'un atelier couture Zéro Déchet, après un atelier Produits d'entretien Naturels

- **La santé environnementale :**

- Organisation d'une rencontre publique sur la thématique Zéro Déchet.

Erreur de tri = Surcoût pour la collectivité !

Déchets de cimetières : maintenant, on trie !!

Nous avons constaté à plusieurs reprises, que les consignes de tri n'étaient pas respectées dans les cimetières communaux. Or, depuis plusieurs mois, des composteurs et bacs ont été installés afin de pouvoir trier/recycler correctement les déchets verts des autres types de déchets. Des plaquettes seront posées afin de vous informer des consignes de tri à effectuer.

Après les habitants et les établissements publics et scolaires, le SIAVED poursuit sa démarche d'initiation au compostage. Cette fois-ci, c'est au tour des cimetières d'être équipés gratuitement en composteurs.

Fleurs fanées, feuilles mortes et petits branchages peuvent désormais être déposés par les visiteurs dans des composteurs. Complété par l'apport de déchets de tonte et d'entretien des espaces verts, le compost obtenu sera ensuite utilisé comme engrais par les agents des espaces verts de chaque commune pour enrichir le sol des jardins publics. Chacun peut ainsi contribuer à l'embellissement de la ville et à la diminution des déchets.

En partenariat avec le SIAVED, la commune s'engage dans une démarche de valorisation et de réemploi des déchets de cimetières pour un cimetière plus écologique.

Pourquoi trier les déchets de cimetières ? Eviter que nos ressources partent en fumée !

Actuellement, la plupart des déchets produits au sein du cimetière communal sont jetés dans les bacs Ordures Ménagères pour être incinérés. Au-delà d'un coût de collecte et de traitement important pour la collectivité, c'est une perte de ressources car une grande partie de ces déchets (terreau, pots de fleurs non abimés, plantes non fanées...) peut être réemployée.

Comment trier les déchets de cimetières ?

Comme à la maison, le tri des déchets s'effectue par matière. Quatre contenants sont mis à disposition des usagers pour effectuer le tri. Plusieurs points de dépôt des déchets sont aménagés au sein du cimetière afin de faciliter les apports des usagers.



Pour plus d'informations :

Tél : 08 00 77 55 37
Site : www.siaved.fr



NOUVEAU

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023,
TOUS VOS EMBALLAGES SE TRIENT



Briques et emballages en carton



Papiers



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages en métal



NOUVEAU



TOUS les emballages en PLASTIQUE et en MÉTAL

Plus d'infos
www.siaved.fr

N° Vert 0 800 775 537

À JETER ?
À RECYCLER ?
POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ
L'APPLI GUIDE DU TRI



Déjections canines



Déjections canines... Qui peut encore croire que ça porte bonheur ?!

La propreté dans nos rues et au sein des espaces publics est un souci majeur pour la municipalité, mais cela ne peut reposer sur ses seules épaules. C'est bien l'affaire de tous ; encore plus en matière de déjections canines.

Quoi de plus désagréable en effet que de devoir marcher tête baissée, le nez sur le trottoir ? Malgré plusieurs rappels dans des bulletins précédents, des maîtres indécents laissent encore leurs chiens faire leurs besoins au beau milieu des trottoirs.

Or, quoi de plus simple que de se saisir d'un sachet pour ramasser et jeter tout cela dans la première poubelle venue !! Sans compter sur l'obligation de tenir son chien en laisse.

C'est un geste civique qui permettrait de toujours mieux vivre ensemble dans notre commune.

Entretien des trottoirs

Les devoirs de chacun, la loi Labbé et la loi Pothier interdisent depuis le 1er janvier 2017 aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries (sauf pour des raisons de sécurité) accessibles ou ouverts au public. Le désherbage manuel ne peut être réalisé sur toute la commune uniquement par les agents techniques. Nous rappelons donc à l'ensemble des habitants qu'il est de leur responsabilité d'entretenir le trottoir devant leur propriété, que cela concerne le déneigement comme le désherbage. La loi s'appliquant à tous, nous vous demandons de n'utiliser que des techniques autorisées (désherbeur thermique, binette, arrachage manuel).

Ce geste citoyen sera bénéfique pour tous !

« Les propriétaires et les occupants d'un immeuble sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords. »

Article 32 du règlement sanitaire départemental.



Stationnement

Nous constatons encore aujourd'hui que bon nombre d'enfants ou de personnes âgées sont obligés de descendre sur la chaussée simplement parce que certains continuent de stationner leur véhicule sur les trottoirs ou ne souhaitent pas les rentrer sur leur terrain ou dans leur garage. Chacun comprendra que ceci ne peut plus durer !

Le montant de l'amende forfaitaire pour infractions aux règles de stationnement dépend de la nature de l'infraction :

« Stationnement très gênant : sur une place réservée aux personnes handicapées, sur une place réservée aux transporteurs de fonds, sur une piste cyclable, **sur un trottoir** sauf pour les deux ou trois roues... » - **4ème classe : 135€**



Les équipements obligatoires à vélo et trottinette

Pour la sécurité de tous, voici un rappel des équipements obligatoires et recommandés, pour la pratique du vélo, de la trottinette, et de la trottinette électrique.

Un enfant de moins de 12 ans doit porter un casque à vélo, qu'il soit conducteur ou passager.

L'adulte qui transporte l'enfant ou qui l'accompagne doit s'en assurer.

Le casque doit être homologué (marquage "CE").

Le casque doit être attaché.

Ne pas respecter cette obligation est puni par une amende pouvant aller jusqu'à 750 €. En général, il s'agit d'une amende forfaitaire de 135 €.



Décès 2022

01	PARADIS Christian	16/01/2022
02	DELOFFRE Vve. CANONNE Germaine	27/02/2022
03	MUSIELAK ép. DUCROCQ Aline	03/03/2022
04	RAULIN Vve. DELBART Léonne	23/03/2022
05	RYCKELYNCK Vve. BASQUIN Thérèse	27/03/2022
06	POULAIN Vve. DELBART Michèle	28/04/2022
07	MATTEZ Alain	03/05/2022
08	THIERY ép. RAMETTE Janine	03/06/2022
09	FIRMIN Claude	05/06/2022
10	GURY Daniel	26/05/2022
11	GALET Michel	06/07/2022
12	VINCHON Vve. BRANCOURT Alberte	05/08/2022
13	DUTRANNOY Vve. BISIAUX Odette	11/08/2022
14	TONIN Jean-François	23/08/2022
15	MARCAILLE ép. DAVEIN Marie-Ange	30/08/2022
16	DRECQ Dominique	06/09/2022
17	DEBAIL Vve. CORNU Micheline	20/09/2022
18	DETREZ ép. HERBIN Michèle	11/09/2022
19	SOULIER ép. BOURGEOIS Carole	01/10/2022
20	MORLET Roger	10/10/2022
21	LANCIAUX Zéphyr	22/10/2022
22	JACQUEMIN Vve. DEMAREZ Odette	23/11/2022



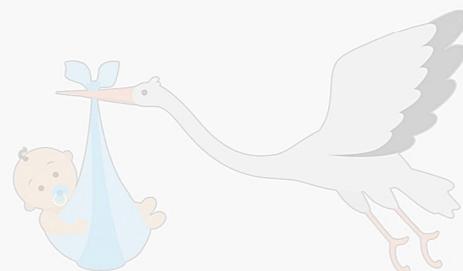
Mariages 2022

01	BANTEGNIE Grégory	et	COURTOIS Cécilia	14/05/2022
02	JEDYNAK Yoan	et	CROMBET Aurélie	21/05/2022
04	DESJARDINS Grégory	et	CORNOLLE Margot	04/06/2022
05	SEGAERT François	et	BELLOU Philippe	03/09/2022
06	VANDENBULCKE Guillaume	et	NAVE Oriane	03/09/2022



Naissances 2022

01	GUIDEZ Mhya	21/01/2022
02	LASCAUX Chloé	05/02/2022
03	MARTIN Margaux	19/02/2022
04	LASALLE Mao	03/03/2022
05	GIEBEL Silas	22/03/2022
06	GARCIA-BACHELET Enzo	14/04/2022
07	ROUSSEAU Mathis	15/04/2022
08	MONTAY Hugo	05/05/2022
09	MICHAUX Lola	28/06/2022
10	DELANGE Maryse	29/06/2022
11	VAN DER WAUWER Naoline	01/07/2022
12	POULAIN Romy	21/07/2022
13	BRONSARD Louis	10/08/2022
14	DESSAINT Freya	27/09/2022
15	MILLOT Lucie	28/09/2022
16	ALBANESE Samuel	04/10/2022
17	LEMOINE Iris	04/10/2022
18	BLANGIS Léandre	07/10/2022
19	WESOLECK Néo	19/10/2022
20	MESSUWE-PROUVEUR Nolan	02/11/2022
21	AIT MOULID Naël	22/11/2022





10 CONSEILS POUR SÉCURISER VOS OBJETS CONNECTÉS

mémo

- 1 Avant l'achat renseignez-vous sur la sécurité de l'objet connecté
- 2 Modifiez les mots de passe par défaut
- 3 Mettez à jour sans tarder vos objets connectés et leurs applications
- 4 Protégez vos informations personnelles
- 5 Contrôlez les paramètres de sécurité de vos objets et de leurs applications
- 6 Éteignez vos objets lorsque vous ne les utilisez pas
- 7 Mettez à jour les appareils raccordés à vos objets connectés
- 8 Sécurisez votre connexion Wi-fi
- 9 Limitez l'accès de vos objets connectés aux autres appareils
- 10 Supprimez vos données et réinitialisez votre objet lorsque vous ne vous en servez plus



Pour en savoir plus ou vous faire assister, rendez-vous sur Cybermalveillance.gouv.fr

ADOPTER LES BONNES PRATIQUES

10 CONSEILS POUR GÉRER VOS MOTS DE PASSE

mémo

- 1 Utilisez un mot de passe différent pour chaque service
- 2 Utilisez un mot de passe suffisamment long et complexe
- 3 Utilisez un mot de passe impossible à deviner
- 4 Utilisez un gestionnaire de mots de passe
- 5 Changez votre mot de passe au moindre soupçon
- 6 Ne communiquez jamais votre mot de passe à un tiers
- 7 N'utilisez pas vos mots de passe sur un ordinateur partagé
- 8 Activez la double authentification lorsque c'est possible
- 9 Changez les mots de passe par défaut des différents services auxquels vous accédez
- 10 Choisissez un mot de passe particulièrement robuste pour votre messagerie



Pour en savoir plus ou vous faire assister, rendez-vous sur Cybermalveillance.gouv.fr

ADOPTER LES BONNES PRATIQUES

10 CONSEILS POUR SÉCURISER VOS APPAREILS MOBILES

mémo

- 1 Mettez en place les codes d'accès
- 2 Chiffrez les données de l'appareil
- 3 Appliquez les mises à jour de sécurité
- 4 Faites des sauvegardes
- 5 Utilisez une solution de sécurité contre les virus et autres attaques
- 6 N'installez des applications que depuis les sites ou magasins officiels
- 7 Contrôlez les autorisations de vos applications
- 8 Ne laissez pas votre appareil sans surveillance
- 9 Évitez les réseaux Wi-fi publics ou inconnus
- 10 Ne stockez pas d'informations confidentielles sans protection



Pour en savoir plus ou vous faire assister, rendez-vous sur Cybermalveillance.gouv.fr

ADOPTER LES BONNES PRATIQUES

10 CONSEILS POUR VOTRE SÉCURITÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

mémo

- 1 Protégez l'accès à vos comptes
- 2 Vérifiez vos paramètres de confidentialité
- 3 Maîtrisez vos publications
- 4 Faites attention à qui vous parlez
- 5 Contrôlez les applications tierces
- 6 Évitez les ordinateurs et les réseaux Wi-fi publics
- 7 Vérifiez régulièrement les connexions à votre compte
- 8 Faites preuve de discernement avec les informations publiées
- 9 Utilisez en conscience l'authentification avec votre compte de réseau social sur d'autres sites
- 10 Supprimez votre compte si vous ne l'utilisez plus



Pour en savoir plus ou vous faire assister, rendez-vous sur Cybermalveillance.gouv.fr

ADOPTER LES BONNES PRATIQUES

RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR :

www.cybermalveillance.gouv.fr





CONTRE LES
VIRUS DE L'HIVER,
ADOPTONS LES
GESTES BARRIÈRES.



Tousser
ou éternuer
dans son
coude



Se laver
les mains
régulièrement



Utiliser
un mouchoir
à usage
unique



Porter
un masque
jetable quand
on est malade